

CONDITIONS DE PARTICIPATION – 5e Biennale internationale

La Société canadienne de l'aquarelle (SCA) vous invite à participer à sa 5e Biennale internationale (ci-après: la Biennale). Consacrée à l'aquarelle, cette Biennale constitue la plus importante exposition de ce genre dans l'Est du Canada. Elle réunit une centaine d'œuvres réalisées par des membres signataires de la SCA, ainsi que par des aquarellistes membres amis de la SCA.

La Biennale se déroulera du 23 octobre au 1^{er} novembre 2026 au Domaine de Maizerets, 2000 Bd Montmorency, Québec, QC G1J 5E7 .

DATE LIMITE POUR PARTICIPER

30 Avril 2026

ADMISSIBILITÉS

Membres signataires :	<p>Tous les membres signataires de la SCA en règle, peuvent inscrire un maximum de 2 œuvres. Pour satisfaire les conditions d'admissibilité vos deux œuvres incluant encadrement, ne doivent pas dépasser 40 po x 40 po (101.6 cm x 101.6 cm).</p> <p>Nous vous invitons à porter une attention particulière aux dimensions et à l'espacement entre vos œuvres afin de vous assurer qu'elles peuvent être installées ensemble. À défaut de respecter ces mesures, il se pourrait que certaines œuvres ne puissent être installées.</p>
Membres amis :	<p>Tous les membres amis en règle peuvent inscrire 1 œuvre ayant un maximum de 11 po x 15 po (27.94 cm x 38.1 cm) cadre exclus.</p>

CONDITIONS GÉNÉRALES

Un dossier est réputé complet uniquement après réception des frais d'inscription et du formulaire d'inscription dûment rempli, disponible sur le site Internet de la SCA.

Les documents acheminés par voie du formulaire électroniques doivent être nommés de la façon suivante : **(Nom, prénom, nom de l'œuvre)**.

Toutes œuvres présentées doivent être :

- Une création entièrement originale;
- Soumise conformément aux critères d'admissibilité de la SCA;
- Disponible pour toute la durée de la Biennale;
- Offerte à la vente par l'entremise de la SCA;
- Identique au fichier numérique soumis, sous peine d'être refusée lors de la réception par la SCA;
- Assurée par l'artiste pour la durée de l'exposition, incluant le transport aller-retour et la livraison;
- L'artiste est entièrement responsable de l'organisation, des frais et des risques liés au transport, à la livraison et à la récupération de son œuvre lors de l'exposition à la Biennale.

VENTE

Le prix de vente de chaque œuvre, incluant l'encadrement, est fixé par l'artiste dans le formulaire d'inscription électronique et doit être identique à celui affiché en galerie. Toutes les aquarelles présentées à la Biennale sont mises en vente par l'entremise de la SCA et sont livrables à l'issue de l'événement, conformément aux conditions générales.

Advenant une vente, la SCA versera à l'artiste 60 % du prix de vente, et ce, après la livraison de l'œuvre et la réception intégrale du paiement.

ASSURANCE

Bien que la Société canadienne de l'aquarelle ne dispose d'aucune assurance, elle et ses partenaires s'engagent à manipuler les œuvres de la Biennale avec un plus grand soin.

En vous inscrivant à l'exposition de la Biennale, la SCA exige donc que chaque artiste assume la totalité des risques (feu, vol, vandalisme, accident ou tout autre désastre fortuit) en protégeant chacune de ses œuvres par une assurance personnelle pour toute la durée ou l'œuvre sera en circulation (transport, exposition et livraison à l'acheteur le cas échéant). Conséquemment, chaque artiste exonère la SCA ainsi que ses partenaires et les dégage de toute responsabilité et de toute poursuite ou réclamation concernant la perte ou les dommages causés à l'une de ses œuvres.

Coûts de participation et modalités de paiement

Le paiement doit être émis en devises canadiennes et peut être fait selon l'une des modalités suivantes :

Paiement en ligne :

1. Accéder à notre boutique à l'adresse : www.aquarelle.ca/boutique
2. Sélectionner l'onglet (Paiement en ligne);
3. Choisir le coût de participation applicable et payer. Une facture sera émise, vous devrez reporter le numéro de facture sur le formulaire d'inscription.

Membres signataires :	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) ou deux (2) œuvre • 40\$ taxes incluses
Membres amis :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 œuvre • 50\$ taxes incluses

Paiement par chèque : Émettre le chèque ou mandat de poste à l'ordre de la Société canadienne de l'aquarelle et l'acheminer par la poste à l'adresse suivante : **581, rue Carrière
Trois-Rivières, QC – G8T 7Y7**

*** **POUR DE PLUS AMPLES INFORMATION, COMMUNIQUER AVEC NOUS PAR COURRIEL À
L'ADRESSE SUIVANTE : aquarellesca@gmail.com *****